



GUIDE DE CANDIDATURE

Constitution du dossier de candidature en Master 1^{ère} année Santé publique en e-learning

- Parcours Prévention et Promotion de la santé (PPS)
- Parcours Epidémiologie, Recherche Clinique, Evaluation (ERCE)
- Parcours Ethique du soin, de la santé publique et des nouvelles technologies

en 1 an

La saisie du dossier de candidature ne correspond pas à une inscription définitive.

A l'issue des renseignements fournis, vous aurez à déposer dans un espace dédié tous les documents utiles à cette candidature. Une fois le dossier validé, une commission pédagogique l'examine et se réserve le droit de donner son avis (accepté, refusé ou réorienté).

SOMMAIRE

A. CONSTITUTION DU DOSSIER DE CANDIDATURE.....	3
B. FORMATION INITIALE OU FORMATION CONTINUE / PROFESSIONNELLE.....	3
1. Relève de la formation initiale (FI).....	3
2. Relève de la formation continue (FC).....	3
3. Relève de la formation continue professionnelle (FCP).....	3
C. LA PROCEDURE DE VALIDATION DES ACQUIS PERSONNELS ET PROFESSIONNELS (VAPP).....	4
<i>VAPP = Validation des acquis personnels et professionnels en vue de l'accès à une formation .</i>	
D. LA VILLE RETENUE POUR L'INSCRIPTION.....	4
E. TUTORAT	4
F. POUR LES ETUDIANTS ETRANGERS	4
1. Niveau de compétence en français	5
2. AUF (Agence Universitaire pour la Francophonie)	5
G. DEROULEMENT DES ENSEIGNEMENTS EN E-LEARNING	5
H. DEROULEMENT DES EXAMENS SUR TABLE.....	6
I. INFORMATIONS SUR LES ORIENTATIONS DU MASTER 2.....	6
ANNEXES	7

Le master 1^{ère} année Santé publique est enseigné en e-learning via une plateforme internet dédiée.

A. CONSTITUTION DU DOSSIER DE CANDIDATURE

Les documents ci-dessous doivent être déposés dans l'espace dédié :

- Un curriculum vitae
- Une lettre de motivation
- Les diplômes obtenus après le baccalauréat (ou attestations de réussite certifiées et signées par l'établissement) (+ une traduction en français s'ils sont rédigés dans une autre langue)
- Les relevés de notes correspondant aux diplômes obtenus (+ une traduction en français s'ils sont rédigés dans une autre langue)
- Une photocopie de la carte nationale d'identité ou du passeport en cours de validité
- Engagement de prise en charge des frais de formation continue (pour les candidats bénéficiant d'une prise en charge employeur ou organisme de financement)

B. FORMATION INITIALE OU FORMATION CONTINUE / PROFESSIONNELLE

Nos formations peuvent être proposées en formation initiale, continue et permanente. Quelle est la différence entre ces modalités ?

1. Relève de la formation initiale (FI)

Toute personne qui a terminé ou interrompu son cursus de formation initiale depuis moins de deux ans.

Un cursus initial est terminé à la fin de l'année de dernière inscription au diplôme principal après le bac.

Exemple : sera encore en FI en septembre 2025, tout étudiant dont la dernière inscription universitaire en FI, telle que définie plus haut, a eu lieu en 2023-2024, quelle que soit la date du diplôme obtenu dans cette année 2024.

Tout étudiant en FI devra s'acquitter IMPERATIVEMENT de la CVEC (Contribution Vie Etudiante et de Campus : CVEC) pour pouvoir s'inscrire en Faculté.

2. Relève de la formation continue (FC)

Toute personne qui ne relève pas de la formation initiale et dont la formation est financée par l'employeur ou un organisme.

L'employeur ou l'organisme complète **le formulaire engagement de prise en charge des frais de formation continue** (cf annexes) et le renvoie par mail à l'adresse suivante : **medecine-esp-info-inscription@univ-lorraine.fr**

3. Relève de la formation continue professionnelle (FCP)

Toute personne qui ne relève pas de la formation initiale et qui finance elle-même la formation.

Tout étudiant en FCP devra s'acquitter IMPERATIVEMENT de la CVEC (Contribution Vie Etudiante et de Campus : CVEC) pour pouvoir s'inscrire en Faculté.

Vous trouverez ci-après les tarifs de la formation (cf [site de l'Ecole de Santé Publique](#))

C. LA PROCEDURE DE VALIDATION DES ACQUIS PERSONNELS ET PROFESSIONNELS

VAPP = Validation des acquis personnels et professionnels en vue de l'accès à une formation

Cette procédure s'adresse aux personnes qui n'ont pas le niveau requis, mais peuvent justifier d'une expérience personnelle et professionnelle dans des domaines en rapport avec le diplôme visé.

Ce [dossier VAPP](#) sera à envoyer par mail à l'adresse suivante : medecine-esp-info-inscription@univ-lorraine.fr.

D. LA VILLE RETENUE POUR L'INSCRIPTION

Attention : Les candidats en Master 1 Ethique s'inscrivent uniquement à Nancy.

Les candidats pour les parcours PPS et ERCE ne peuvent pas choisir leur ville d'inscription. L'adresse postale saisie dans le dossier de candidature détermine automatiquement la ville d'inscription.

Ainsi, seront inscrites à :

- **Nancy** : les personnes domiciliées dans **un autre département que ceux cités ci-dessous ou dans les DOM-TOM ou dans un pays étranger** seront obligatoirement inscrites à **Nancy**

- **Besançon** : les personnes domiciliées dans les départements :

25	Doubs	39	Jura
70	Haute Saône	90	Territoire de Belfort

- **Dijon** : les personnes domiciliées dans les départements :

21	Côte d'Or	58	Nièvre
71	Saône et Loire	89	Yonne

- **Reims** : les personnes domiciliées dans les départements :

08	Ardennes	09	Aube
51	Marne	52	Haute Marne

- **Strasbourg** : les personnes domiciliées dans les départements :

67	Bas Rhin	68	Haut Rhin
----	----------	----	-----------

E. TUTORAT

Un tutorat en visioconférences sera proposé. Ce tutorat consiste en un accompagnement collectif post-dépôt des activités sur la plateforme d'enseignement Arche par le responsable de l'unité d'enseignement.

Ces séances servent à corriger les activités rendues.

Le référent de chaque groupe apportera quant à lui un soutien pédagogique.

F. POUR LES ETUDIANTS ETRANGERS

Attention : Pour tous vos déplacements dans le cadre de vos examens sur table à Nancy, il est vivement recommandé d'anticiper votre demande de visa plusieurs mois à l'avance.

Nous vous recommandons de lire très attentivement les informations qui suivent, en particulier celles concernant l'AUF (Agence Universitaire pour la Francophonie).

1. Niveau de compétence en français

Il est recommandé de justifier d'un niveau de compétence en français tel que celui attesté par le TCF (Test de Connaissance du Français – Niveau DELF B2). Pour plus d'informations, consulter le site suivant : <http://www.ciep.fr>

2. AUF (Agence Universitaire pour la Francophonie)

L'AUF (Agence universitaire pour la Francophonie) propose des tarifs préférentiels aux étudiants de la francophonie pour les deux parcours à distance du master 1^{ère} année Santé publique : PPS et ERCE. Les droits administratifs sont dus à l'Université de Lorraine.

Il est conseillé aux étudiants issus d'un pays membre de l'Organisation Internationale de la Francophonie (<https://www.francophonie.org/>) de déposer un **dossier** sur le site de l'AUF, parallèlement au dossier de candidature à l'Ecole de Santé Publique de Nancy. Pour le faire, suivez ce lien : <http://www.foad-mooc.auf.org/+Ecole-de-Sante-Publique-de-Nancy-.html?type=FOAD>

Cependant, tous les étudiants qui ont déposé un dossier sur le site de l'AUF, pourront, s'ils sont inscrits au diplôme, bénéficier des services proposés par l'AUF, à savoir possibilité de :

- passer les examens dans les Campus Numériques Francophones (CNF),
- suivre des enseignements sous forme de visioconférences,
- bénéficier des équipements proposés dans les CNF (ordinateur, connexion haut débit...)
- accéder à une documentation et à un centre d'accès à l'information qui permet la consultation à prix subventionné des grandes bases de données internationales et la commande de documents primaires, d'articles scientifiques (le tout en ligne).

TRES IMPORTANT : Les étudiants n'étant pas passés par l'AUF ne pourront donc pas passer leurs examens dans les différents centres AUF. Ils passeront obligatoirement leurs examens à Nancy. Aussi nous insistons sur l'importance de remplir un dossier sur le site de l'AUF, parallèlement à ce dossier de candidature.

G. DEROULEMENT DES ENSEIGNEMENTS EN E-LEARNING

Le e-learning est une modalité d'enseignement via une plateforme internet ARCHE dédiée. Les enseignements sont composés d'Unités d'Enseignement (UE) auxquelles sont adossés des ECTS. Vous faites alors partie d'une classe virtuelle composée de groupes (entre 15 et 20 étudiants par groupe) encadrés par un référent qui a pour mission de vous accompagner dans l'apprentissage des connaissances. Des forums et des échanges sous forme de chats ou visioconférences sont proposés avec votre référent.

Chaque UE est proposée en accompagnement sur une durée de 6 à 10 semaines en moyenne. Elles restent consultables toute l'année universitaire.

Les formations sont évaluées soit en contrôle continu (CC) soit en contrôle terminal (CT). Afin de valider vos connaissances en Contrôle continu en e-learning des activités sont proposées. Elles apparaissent sous les formes suivantes :

- **ACC activités en contrôle continu** – Elles sont notées par le référent et rentrent dans la moyenne de l'UE
- **AT activités tutorées** - Elle sont corrigées par le référent individuellement ou collectivement mais pas notées
- **AAF Activités en auto formation** - Ces activités ne sont ni corrigées ni notées.

Une période de révisions est programmée au cours de chaque semestre sous forme de visioconférences. Elle consiste à retravailler et à approfondir les notions vues dans chacune des unités d'enseignement de chaque semestre.

H. DEROULEMENT DES EXAMENS SUR TABLE

Les examens se déroulent en fin de chaque semestre (janvier, avril et en seconde session en juin). Ils sont organisés au sein de l'université d'inscription.

Les dates d'examen sont définitives et fixées dès le début de l'année universitaire. En aucun cas, elles ne peuvent être modifiées.

I. INFORMATIONS SUR LES ORIENTATIONS DU MASTER 2

Dans le cadre de la formation suivie, l'étudiant doit obligatoirement conserver le même parcours en M2. Plusieurs orientations sont offertes dans chaque parcours :

- 1) Orientation Master 2 PPS (Prévention et Promotion de la Santé)
4 orientations sont proposées :
 - Intervention en Promotion de la Santé (IPS)
 - Intervention en Santé – Environnement (ISE)
 - Recherche en Promotion de la Santé (RPS)
 - Actions et Organisations en Soins Primaires (AOSP)

- 2) Orientation Master 2 ERCE (Epidémiologie, Recherche Clinique, Evaluation)
3 orientations sont proposées :
 - Recherche clinique : investigation et responsabilité scientifique (RCIR)
 - Méthodologie en épidémiologie et recherche interventionnelle (MERI)
 - Promotion et coordination d'études cliniques (PREC)

- 3) Orientation Master 2 Ethique (Ethique du soin, de la santé publique et des nouvelles technologies)

ANNEXES

Plannings à titre informatif sous réserve de modifications

Version du 24/01/25 (sous réserve de modifications)

PLANNING M1 (Activités) - SEMESTRE 7 2025-2026

ECTS	Précours	MCC	Nom UE / Exams	S36	S37	S38	S39	S40	S41	S42	S43	S44	S45	S46	S47	S48	S49	S50	S51	S52	S1	S2	S3
				Septembre 2025				Octobre 2025				Novembre 2025				Décembre 2025				Janvier 2026			
3	PPS ERCE ETHIQUE M2 MEEF	CC 100%	Concepts et savoirs de base																				
9	PPS ERCE CursusPPS	CT 100%	Méthodes d'investigation quantitatives et qualitatives																				
9	PPS ERCE CursusERCE	CC 20% CT 80%	Statistiques de base																				
3	PPS ERCE	CC 20% CT 80%	Documentation et communication																				
3	PPS ERCE	CC 100%	Démarches qualité dans les établissements de santé et en santé publique																				
3	PPS ERCE ETHIQUE CursusPPS CursusERCE CursusEthique	CC 20% CT 80%	Protocole d'investigation en santé publique																				
9	Ethique Cursus Ethique	CC 100%	Concepts fondamentaux en éthique																				
15	ETHIQUE	CC 100%	Fondamentaux en éthique 1 (FE1)																				
				R E N T R E E M A S T E R				R E V I S I O N S7				E X A M E N S S7 Session 1											

3 crédits : 6 semaines

6 crédits : 8 semaines

9 crédits : 10 semaines

15 crédits : 12 semaines

ACC = Activité en contrôle continu

AT = Activité tutorée

CT = Contrôle terminal

Version du 24/01/25 (sous réserve de modifications)

PLANNING M1 (Activités) - SEMESTRE 8 2025-2026

ECTS	Précours	MCC	Nom UE / Exams	S1	S2	S3	S4	S5	S6	S7	S8	S9	S10	S11	S12	S13	S14	S15	S16	S17	S18	S23	S25				
				Janvier 2026				Février 2026				Mars 2026				Avril 2026				Juin 26							
6	ERCE	CC 20% CT 80%	Communication scientifique et lecture critique d'article (1)																								
6	PPS M2 MEEF CursusPPS	CC 20% CT 80%	Déterminants et leviers d'action en santé																								
9	ERCE CursusERCE	CT 100%	Statistiques approfondies																								
3	PPS	CT 100%	Gestion de projet																								
6	ERCE CursusERCE	CC 20% CT 80% CT 100%	Recherche clinique et épidémiologique																								
6	PPS M1 MEEF	CT 100%	Systèmes et politiques de Santé																								
3	PPS ERCE ETHIQUE	CC 100%	Communication en Anglais																								
6	PPS ERCE CursusERCE	CC 100%	Stage d'initiation à la recherche																								
6	PPS CursusPPS	CC 30% CT 70%	Intervention et évaluation en santé publique																								
9	ETHIQUE	CC 30% CT 70%	Fondamentaux en éthique 2 (FE2)																								
9	ETHIQUE	CC 30% CT 70%	Fondamentaux en éthique 3 (FE3)																								
6	ETHIQUE	CC 30% CT 70%	Recherche en expertise 1 (RE1)																								
3	ETHIQUE	CC 30% CT 70%	Stage																								
				E X A M E N S S7 Session 1				R E P R I S E S8				R E V I S I O N S S8 Session 1				E X A M E N S S8 Session 2											

3 crédits : 6 semaines

6 crédits : 8 semaines

9 crédits : 10 semaines

15 crédits : 12 semaines

ACC = Activité en contrôle continu

AT = Activité tutorée

CT = Contrôle terminal

Prise en charge des frais de formation continue



ENGAGEMENT de PRISE EN CHARGE des FRAIS DE FORMATION CONTINUE* Année universitaire 2025-2026

Formation choisie :

Nom :

Prénom :

Nom marital :

Adresse personnelle :

Courriel :

Les renseignements demandés au verso de ce formulaire revêtent un **caractère obligatoire** car ils vont permettre d'établir la convention de formation passée entre l'organisme financeur de votre formation et l'Université de Lorraine pour le compte de la Faculté de Médecine et l'Ecole de Santé Publique.

Votre inscription sera considérée comme définitive :

- Après l'avis favorable émis par la commission pédagogique,
- Après le retour de la convention dûment signée,

Date et signature :

* Prise en charge des frais de formation par l'employeur ou un organisme

**DEMANDE D'ETABLISSEMENT d'UNE CONVENTION DE FORMATION
ORGANISME SIGNATAIRE DE LA CONVENTION DE FORMATION**

Je soussigné, M.

Représentant de l'organisme :

N° SIRET (pour France uniquement)

Adresse :

.....

Code postal : Commune/Ville :

PAYS :

Tel Fax :

E-mail (**obligatoire pour l'envoi de la convention**) :

Agissant en qualité de :

Certifie accepter la prise en charge (**cocher le(s) case(s) ci-après**) :

du financement des frais pédagogiques et/ou de la formation précitée à hauteur de
..... euros,

du financement des droits administratifs d'inscription à l'Université de Lorraine
et m'engage à passer convention avec l'Université de Lorraine pour le compte de :

M.

Si la formation s'effectue sur deux ans, des droits administratifs devront également être acquittés la
seconde année.

En cas de redoublement, s'ajouteront aux droits administratifs une redevance pour les frais
pédagogiques de redoublement.

Cachet **Date de signature** :

Adresse de facturation (si différente)

Nom de l'organisme :

Adresse :

.....

Code postal : Commune/Ville :